



**Réunion du Mardi 15 Janvier 2019**  
**2019/001**

service, d'organiser des permanences, de répondre aux urgences (décès etc.) pendant la période estivale et pour un remplacement ponctuel en cours d'année.

- ✓ qu'une convention pour une durée de 3 ans est signée entre les communes après avis de la Commission Administrative Paritaire.
- ✓ Que la convention de mise à disposition arrive à son terme.
- ✓ Que les secrétaires de mairie actuellement en poste adhèrent à cette démarche
- ✓ Qu'un dossier doit être transmis pour avis à la CAP.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir débattu et délibéré :

Emet un avis favorable concernant la démarche de remplacement telle qu'indiquée ci-dessus

Donne :

- Son accord, si la commission administrative paritaire de catégorie C donne un avis favorable pour qu'une convention soit signée entre la commune de Trédias et celle de Languédias pour une durée de 3 ans.
- Pouvoir à M. le Maire pour signer le dossier de demande de mise à disposition de personnel et tous les documents nécessaires concernant cette affaire (convention entre les communes, arrêté de mise à disposition etc.).

*Séance du Mardi 15 Janvier 2019 – 2019/001-003* **Objet : Acquisition matériels**  
**De désherbage alternatif**

M. le Maire rappelle les dispositions prises lors de la réunion du 05 septembre 2018.

Il signale que la commission permanente du Conseil Régional lors de sa séance du 03 décembre a accordé une subvention de 1705 € (chaque conseiller en a été destinataire).

Il propose au vue de l'obtention de la subvention de valider le devis de l'entreprise Motoculture Pièces Service de Dinan-Quévert.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Valide :

- le devis n° DE00012408 de Motoculture Pièces Service de Dinan-Quévert pour un montant TTC de 4093.72€
- les décisions prises lors de la réunion du 05 septembre 2018 à savoir :
  - mutualiser ce matériel avec la commune de Trébédan.
  - la commune est coordinatrice, elle acquittera la totalité de la facture et émettra un titre de recettes auprès de la commune de Trébédan du montant restant dû après déduction de la subvention octroyée par la Région Bretagne.
  - une convention d'utilisation soit signée entre les deux communes.

➤ Décide :

- d'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 187 « Acquisitions de Matériels »
- Ouvrir les crédits nécessaires pour le paiement de la facture désignée ci-dessus, crédits qui seront repris lors du vote du budget primitif de 2019.

➤ Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents (devis, convention avec la commune de Trébédan etc.) nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Séance du Mardi 15 Janvier 2019 – 2019/001-004* **Objet : Aménagement Poste administratif**

M. le Maire signale que ce sujet a été abordé lors de la précédente réunion et rappelle :

- qu'avant d'acquérir un nouvel écran, il a demandé au CDG 22 l'intervention d'un ergonome et fait part des différentes préconisations émises par le SIADV de Plénée-Jugon qui est intervenu à la demande du centre de gestion.

**Réunion du Mardi 15 Janvier 2019**  
**2019/001**

- Qu'un dossier de financement a été déposé auprès du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable pour acquérir le matériel nécessaire permettant d'améliorer les conditions de travail et pour solliciter le FIPHFP pour une aide financière.
- Valide les devis présentés :
  - Armand Optique de Rennes, devis n° DE0094 pour un montant TTC de 452 €.
  - La boutique du dos de Brest, devis n° DE3246 pour un montant TTC de 199.70 €.
  - Stores-Discount de Villeneuve d'Ascq, devis DEV-873725 pour un montant TTC de 218.17€
  - Ergolight de Janzé, devis n° 20181007 pour un montant TTC de 573 €.
  - Iceltys de Taden, devis n° 5866 pour un montant TTC de 249 €
- Décide :
  - d'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 187 « Acquisitions de Matériels »
  - Ouvrir les crédits nécessaires pour le paiement des factures désignées ci-dessus, crédits qui seront repris lors du vote du budget primitif de 2019.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents (devis, etc.) nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Objet : **Finances – Décisions modificatives**

Aucune modification rectificative n'étant nécessaire, ce sujet n'est pas abordé.

*Séance du Mardi 15 Janvier 2019 – 2019/001-005* **Objet : Bloc Sanitaire-Préau**

Monsieur le Maire rappelle les diverses dispositions prises concernant la construction d'un préau et d'un bloc sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il signale :

- ✓ qu'il a été nécessaire de modifier les regards existants eaux usées et eaux pluviales avant de faire intervenir l'entreprise de maçonnerie retenue.
- ✓ Que dans l'urgence, il a demandé à l'entreprise CLEMENT de Mégrit d'apporter les modifications et que la dépense s'élève à 485 € HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité » :

- Approuve la décision prise par M. le Maire.
- Décide d'inscrire cette dépense en investissement, opération 206 : Bloc Sanitaire-Préau, compte 2315
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents et prendre toutes les décisions nécessaires

*Séance du Mardi 15 Janvier 2019 – 2019/001-006* **Objet : Renouvellement Réseaux Eaux Pluviales-Eaux Usées - Prêt**

M. le Maire rappelle que lors de la réunion du 05 novembre 2018, l'assemblée a donné son accord pour contracter un prêt afin de financer les travaux.

Il signale que trois banques ont été contactées, qu'une seule offre a été remise dans les délais impartis et en fait part (chaque conseiller en a été destinataire).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Décide de contracter un prêt de 25 000€ auprès du Crédit Agricole des Côtes d'Armor aux conditions suivantes :

**Réunion du Mardi 15 Janvier 2019**  
**2019/001**

- Durée 120 mois
- Périodicité de remboursement trimestrielle
- Taux 1.08 %
- Amortissement constant
- Modalités de déblocage en une ou plusieurs fois
- Frais et commissions : 0.15 % du montant du financement déduits du 1<sup>er</sup> déblocage de fonds.

Cette recette sera inscrite à l'opération 207 « Réseaux EP/EU » compte 1641.

- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents (contrats, etc.) nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**Redynamisation du centre bourg, Phase 2- Aménagement de la voirie et du carrefour central**

M. Le Maire fait part de l'évolution du dossier et signale que les travaux devraient commencer fin mars début avril.

**Dinan Agglomération**

M. Le Maire fait un compte-rendu succinct des dernières décisions prises.

**Questions diverses**

**Formations des élus**

M. Amans GAUSSEL présente une plaquette concernant la formation des élus ainsi que l'ébauche d'un livre qu'il écrit et dans lequel il évoque sa participation en tant que conseiller municipal.

**Réunions Conseil Municipal**

Le Mardi 26 février à 20 h et le Jeudi 28 mars à 20h.

**Actualité**

M. le Maire rappelle :

Que le Gouvernement engage sur tout le territoire un grand débat national sur la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté et l'organisation des services publics, permettant à chaque Français de faire part de son témoignage, d'exprimer ses attentes et ses propositions de solutions.

Que le Président de la République a adressé une lettre à tous les Français

Que lors de la cérémonie des vœux à laquelle M. Hervé BERVILLE était présent, il a été évoqué la possibilité d'organiser un débat en février.

Il fait part également d'un courrier de la préfecture dans lequel il est demandé si les communes ont ouvert un cahier de doléances.

Le Maire propose d'ouvrir la discussion de demande à chacun de s'exprimer.

Après débat, il a été décidé :

- Que dans le cadre du grand débat, une réunion publique serait organisée à partir de la mi-février avec M. Hervé BERVILLE, Député.
- Qu'un cahier de doléances sera ouvert en mairie début février.

L'ordre du jour étant clos, aucune autre question diverse abordée,

La séance est levée à 21 h 25.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jérémy DAUPHIN

*Réunion du Mardi 15 Janvier 2019*  
*2019/001*

**SIGNATURES**

<b>Jean-Yves NEDELLEC</b> <b>1<sup>er</sup> Adjoint</b>	<b>Graziella WERNER</b> <b>2<sup>ème</sup> Adjointe</b>	<b>Christian GICQUEL</b> <b>3<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>Anne JEHANNO</b>
<b>Marina DEROUILLAC</b>	<b>Jérôme THOMAS</b>	<b>Hélène DANIEL</b>	<b>Kerry SHEPPARD</b>
<b>Amand GAUSSEL</b>			